

Vienne Condrieu agglomération | Reventin-Vaugris

Avis favorable pour le demi-échangeur de l'A7 : quelles sont les réactions ?

Après l'avis favorable rendu sur le projet de demi-échangeur par le commissaire-enquêteur, voici les réactions des parties concernées.

Par **Georges AUBRY** – 30 juil. 2022 à 06:02 –



Si le projet de demi-échangeur n'est pas encore acté (il faut encore attendre le feu vert de la préfecture), l'ouvrage est néanmoins déjà fléché sur la route nationale 7, bien que noté indisponible. Photo Le DL /Georges AUBRY

Le commissaire-enquêteur en charge de [l'enquête publique concernant le futur demi-échangeur](#) de Reventin-Vaugris a donc rendu un avis favorable. Dans la foulée, Thierry Kovacs, le président de Vienne Condrieu Agglomération, a salué « une bonne nouvelle pour le territoire et ses habitants, qui attendent ce projet depuis plusieurs décennies ».

A lire aussi

Demi-échangeur sur l'A7 : un avis favorable rendu

Il considère que les réserves et les recommandations qui accompagnent cet avis vont permettre au projet, proposé par le groupe Vinci, « de s'intégrer encore mieux dans son environnement ». Selon Thierry Kovacs, à travers les bémols exprimés, la réalisation de l'ouvrage va même s'opérer « dans une

volonté de dialogue renforcé avec les différentes parties prenantes ». « Ces réserves et ces recommandations ne devraient pas poser de difficultés dans leur mise en œuvre, dans la mesure où elles étaient, pour certaines, prévues implicitement, et, pour d'autres, avaient été proposées par le comité de pilotage ou par moi-même aux élus de la commune de Reventin-Vaugris », poursuit le président de l'établissement intercommunal.

Il pointe du doigt néanmoins les élus reventinois, qui « n'avaient pas souhaité leur donner suite à ce stade de la procédure ». On rappelle que [le conseil de Reventin-Vaugris, qui met en avant des problèmes de sécurité avec ce projet](#), s'est prononcé pour la réalisation d'un échangeur, certes, mais plus au sud de la commune.

Toujours est-il que Thierry Kovacs désormais ne veut pas perdre de temps. Et va proposer que toutes les parties prenantes, « et notamment les élus reventinois », se retrouvent autour de la table, afin de répondre aux réserves et recommandations du commissaire-enquêteur.

Vers un recours ?

Du côté des élus de Reventin-Vaugris, la lecture de l'avis du commissaire-enquêteur est, on s'en doute, radicalement différente. « Les recommandations exprimées sont insuffisantes », observe la maire, Édith Ruchon. « Une fois de plus, la commune est sacrifiée aux intérêts politiques et à ceux de Vinci. L'avis des habitants, des élus, des associations n'a pas été pris en compte. Il va y avoir une augmentation du trafic de 200 %, dans un village coupé en deux, avec de gros risques d'accidents. [Celui de camion à Chasse-sur-Rhône](#) n'a pas servi de leçon », dénonce l'édile.

Du côté de Vinci, la réaction est brève. « La procédure de déclaration d'utilité publique est pilotée par la préfecture, qui, dans ce cadre, demandera l'avis du maître d'ouvrage avant la prise de l'arrêté. Nous nous tenons donc à la disposition de l'État », observe le groupe, sans entrer davantage dans les détails concernant les réserves et les recommandations.

Il reste qu'aujourd'hui, la préfecture a quand même trois mois pour rendre sa décision. Si le projet est validé, ce qui est quasi-acquis après le rendu de l'avis favorable, l'État prendra un arrêté de déclaration d'utilité publique. Du côté des élus reventinois, on annonce qu'on travaille déjà sur une réponse à apporter. Tout est ouvert, dit en substance la maire. Un recours devant le tribunal administratif pourrait alors se dessiner.

Chonas-l'Ambellan : les précisions du maire

Dans notre article paru ce vendredi 29 juillet consacré au demi-échangeur, nous avons retenu une phrase du commissaire-enquêteur : il observe que

l'option sud portée par la commune de Reventin-Vaugris n'avait pas été soutenue ni par le monde agricole, ni par la commune de Chonas-l'Amballan. Le maire de Chonas-l'Amballan, Jean Proença, tient à préciser que son conseil ne s'est pas prononcé contre le projet sud (« Nous ne l'avons pas accablé », assure-t-il), mais « pour le projet centre », celui qui est pour le moment retenu.

« Pour nous, c'est important d'apporter cette nuance aux propos tenus. Le conseil a bien voté en faveur de ce projet par quinze voix, contre deux abstentions et deux "contre". Notre crainte avec le projet sud était d'être confronté à un afflux de voitures traversant le village à 8 h 30, à l'heure où les enfants vont à l'école », explique l'édile.

« C'était de notre devoir de porter ces inquiétudes », conclut-il.